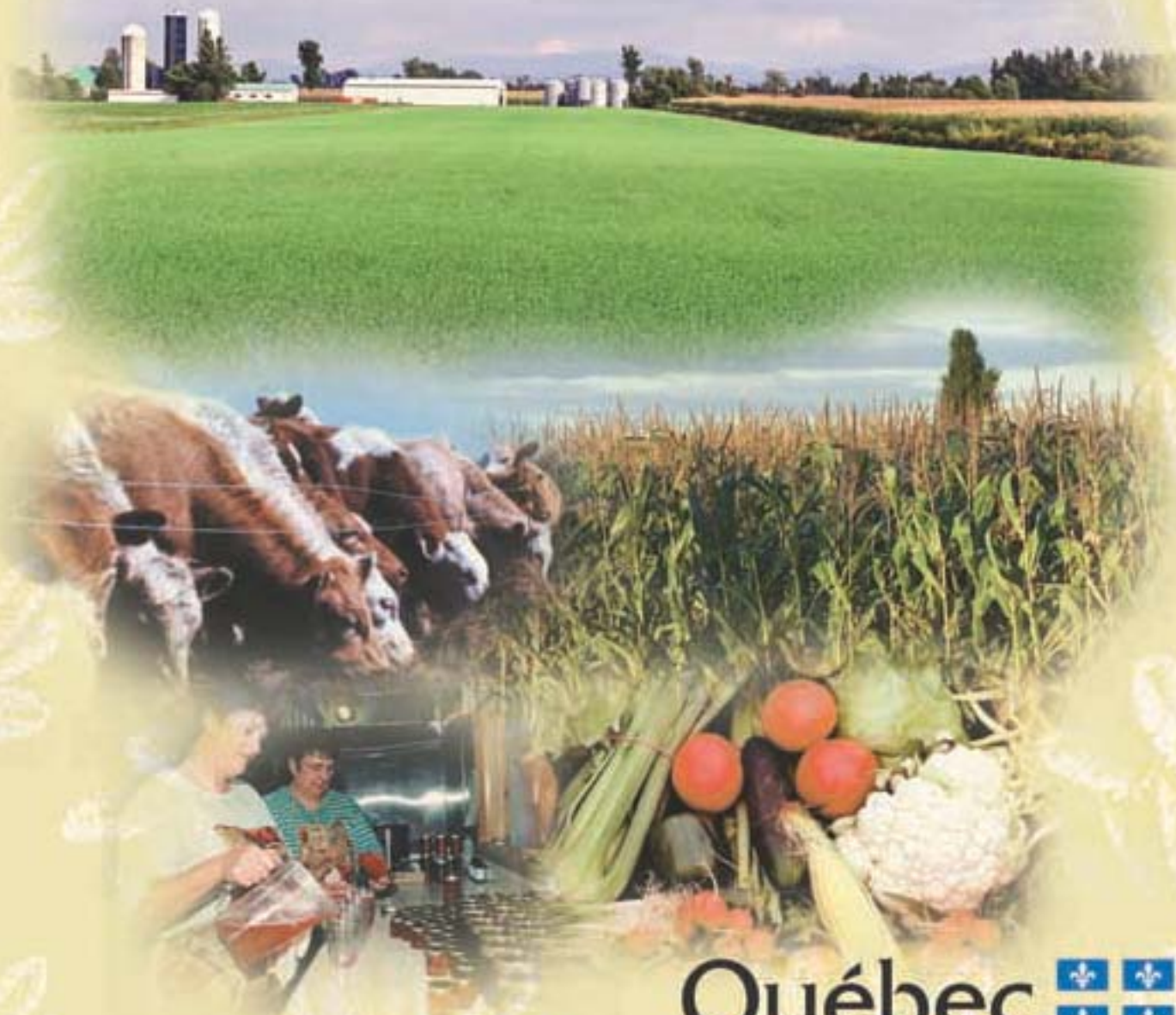


Une organisation tournée vers l'avenir et axée sur les résultats

Rapport annuel 2002-2003

Direction régionale de la
MONTÉRÉGIE OUEST



Québec 

RAPPORT ANNUEL

2002-2003



DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE, SECTEUR OUEST

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec
Montréal



La production du rapport annuel 2002-2003 fut possible grâce à la collaboration et au soutien de l'équipe des conseillères et conseillers du MAPAQ de la Montérégie Ouest.

Document réalisé par la Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest du MAPAQ.

Coordination

Sylvain Talbot

Rédaction

Éric Andriamanjay
Marcel Normandeau
Sylvain Talbot

Révision

Ginette Lafond
Sylvain Talbot

Soutien technique

Ginette Lafond

Page couverture

Direction des communications

Photos

Direction des communications; Marc Lajoie et Éric Labonté
Direction de la Montérégie, secteur Ouest

Carte

Louis-Claude Lavoie

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec – octobre 2003

ISBN 2-550-41515-9

03-0176

MESSAGE DU DIRECTEUR



La Direction régionale de la Montérégie Ouest du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est fière de présenter son rapport annuel 2002-2003.

En privilégiant une démarche de gestion par résultats, ce rapport fait état des principales réalisations de notre équipe en fonction des trois grandes priorités introduites par le plan stratégique de la Direction générale des affaires régionales (DGAR), soit le soutien à la gestion durable des ressources, le soutien à l'adaptation des entreprises agricoles et le soutien au développement du secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport annuel souligne le travail de notre personnel qui, chaque jour, met ses compétences au service de notre clientèle, donnant ainsi vie à notre vision qui est celle *“ d'une grande équipe, riche d'expériences et d'expertises, qui s'engage à faire de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en alliance avec les forces du milieu, un levier majeur de développement et de croissance en Montérégie Ouest. ”*

Nous tenons aussi à souligner le travail de nos partenaires des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement régional qui nous appuient constamment dans nos efforts.

A handwritten signature in black ink that reads "Marcel Normandeau".

Marcel Normandeau, ing. et agr.
Directeur régional

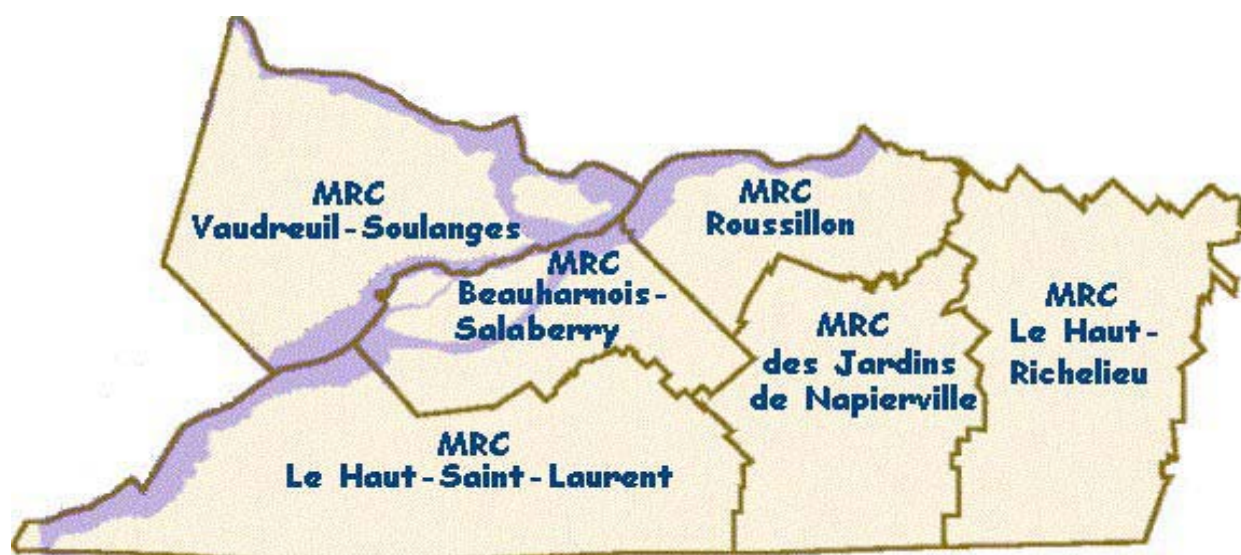
TABLE DES MATIÈRES

1	PORTRAIT DE LA RÉGION	5
1.1	La Montérégie Ouest	5
2	PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE	8
2.1	Mission, vision et mandats	8
2.2	Ressources humaines	9
2.3	Services offerts	9
3	FAITS SAILLANTS	11
4	RÉSULTATS STRATÉGIQUES	12
4.1	Nos priorités	12
4.1.1	Priorité 1 : Le soutien à la gestion durable des ressources (Agroenvironnement)	12
4.1.2	Priorité 2 : Le soutien à l'adaptation des entreprises	16
4.1.3	Priorité 3 : Le soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire	20
4.2	Soutien financier	22
4.2.1	Programme-cadre « Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région »	23
4.2.2	Programme Prime-Vert	23
4.3	Partenariat et concertation	24
4.3.1	Partenariat	24
4.3.2	Concertation	24
5	ACTIVITÉS RELIÉES À L'ADMINISTRATION DES LOIS, RÈGLEMENTS ET POLITIQUES	26
5.1	Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations	26
5.2	Le nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	26
5.3	Politique de soutien au développement local et régional	27
6	PERSPECTIVES	28

1 PORTRAIT DE LA RÉGION

1.1 La Montérégie Ouest

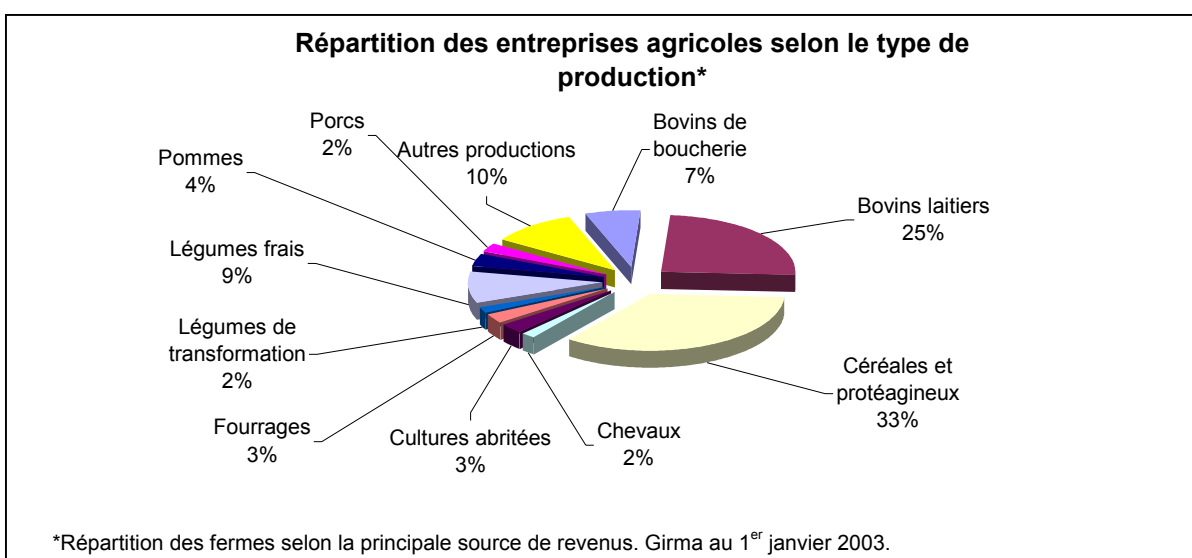
La Montérégie Ouest occupe une superficie de 4 573 km². Elle est située à la limite sud-ouest de la province de Québec dans la région physiographique des basses terres du Saint-Laurent. Ses bornes sont au sud, les États de New York et du Vermont, au nord, les Laurentides et Montréal, au nord-est, la Montérégie-Est, et à l'ouest, la province de l'Ontario. La Montérégie Ouest regroupe six MRC (municipalités régionales de comté), soit Vaudreuil-Soulanges, Beauharnois-Salaberry, Roussillon, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville et Le Haut-Richelieu.



Notre région en statistiques :

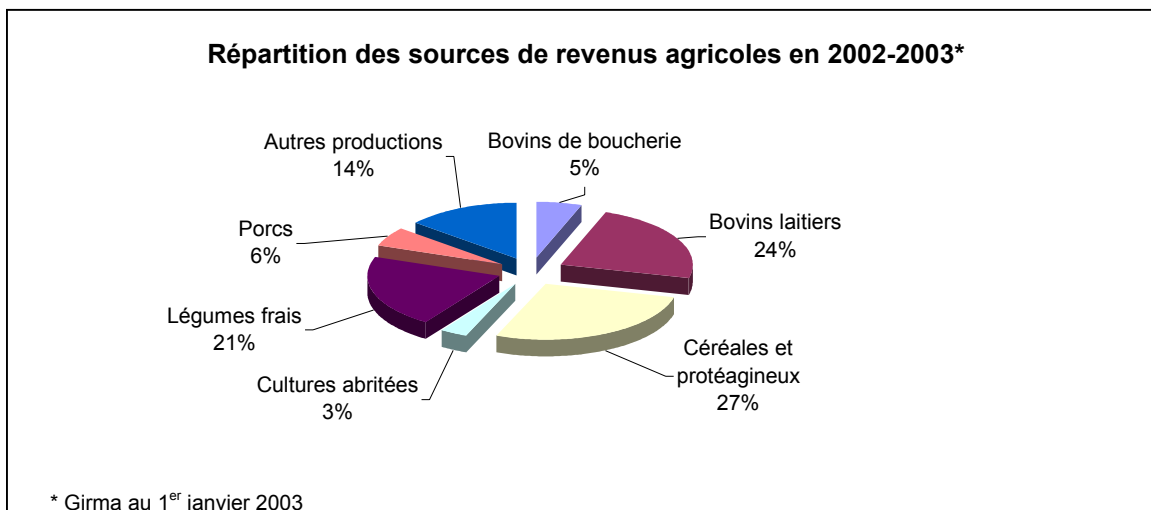
- Selon le dernier recensement de Statistique Canada, on trouve dans la région 9,8 % des exploitations agricoles du Québec, c'est-à-dire 3 153 exploitations contre 32 139 pour l'ensemble du Québec. Pour ce qui est des revenus bruts, les exploitations de la région ont généré 714 millions contre 6,1 milliards de dollars pour toute la province; en pourcentage, ces exploitations représentent donc 11,7 % des revenus bruts totaux de la province.
- On observe que le secteur tertiaire représente 35 % de l'ensemble des emplois du bioalimentaire de la région, alors que le secteur primaire suit de près avec 29 %.

- Au 1^{er} janvier 2003, on trouvait dans notre région 658 entreprises productrices de légumes, incluant les légumes frais et de transformation, pour une production totale de 21 239 hectares. À l'échelle provinciale, cela confère à la région le premier rang, avec près de 33 % des surfaces cultivées.
- Pour la production du maïs-grain (excluant le maïs sucré), la région se classe au deuxième rang au Québec avec 118 480 hectares, ce qui représente 27 % des surfaces cultivées provincialement.
- La région est aussi la deuxième en importance pour le bovin de finition, avec une production annuelle évaluée à 22 314 têtes, ce qui équivaut à environ 15 % de la production provinciale.



- Au niveau des revenus, c'est la catégorie des céréales et protéagineux qui en génère le plus avec près de 184 millions de dollars, soit 33 % des revenus agricoles de la région.
- En production animale, c'est l'industrie laitière avec 160 millions de dollars qui tient le haut du pavé. L'industrie porcine suit avec 38 millions de dollars, puis vient la production de bovins de boucherie tout juste derrière avec près de 37 millions. Ensuite, on a la production d'œufs de consommation et de dindons avec des revenus tournant autour de 9 millions de dollars.

- Dans le domaine de l'horticulture, toujours en termes de revenus, on retrouve en tête de liste la production de légumes frais qui compte pour environ 142 millions de dollars, soit plus de la moitié des revenus totaux générés par l'horticulture. La production de cultures abritées suit avec 23,5 millions de dollars. On trouve ensuite les catégories légumes de transformation, pommes et pommes de terre, qui génèrent toutes des revenus avoisinant les 11 millions de dollars et plus.



2 PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE

La Direction régionale de la Montérégie-Ouest est l'une des treize directions régionales de la Direction générale des affaires régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

2.1 Mission, vision et mandats

La Direction régionale de la Montérégie-Ouest partage la mission de la DGAR et contribue à l'accomplissement de celle-ci qui est d'« *influencer et soutenir, par du service-conseil adapté, la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire de chacune des régions du Québec, dans une perspective de développement durable* ».

De même, la Direction régionale embrasse la vision de la DGAR qui est celle « *d'une grande équipe, riche d'expériences et d'expertises, qui s'engage à faire de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en alliance avec les forces du milieu, un levier majeur de développement et de croissance dans toutes les régions du Québec* ».

Les mandats de la Direction régionale sont les suivants :

- Accompagner et soutenir les intervenants régionaux dans toutes les démarches visant la croissance et le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;
- Offrir des services-conseils adaptés aux entreprises et conformes au Plan stratégique du Ministère afin d'atteindre les objectifs de résultats qui en découlent;
- Promouvoir et administrer les programmes d'aide financière et toute mesure jugée nécessaire pour que le secteur devienne un levier du développement régional.

2.2 Ressources humaines

Durant l'exercice 2002-2003, la Direction régionale a connu quelques changements dans la composition de son personnel permanent. Au total, il y a eu deux départs pour la retraite et quatre arrivées. Pierre Millette (agronome) et Gérald Thibault (technicien agricole) ont quitté, alors que Brenda Lapierre (technicienne en administration), Olivier Marois-Mainguy (conseiller en productions animales), Mélanie Robitaille (conseillère en transformation et marketing) et Sylvain Talbot (conseiller en communication) se sont joints à l'équipe.

Au 31 mars 2003, l'équipe de la Direction régionale comptait donc 34 employés permanents, dont 17 professionnels, 3 techniciens agricoles, 12 agents administratifs et 2 gestionnaires.

Cette équipe est répartie dans quatre centres de services agricoles :

Centre de services agricoles

SAINT-RÉMI

118, rue Lemieux
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-3904
Télécopieur : (450) 454-7959

Centre de services agricoles

SAINTE-MARTINE

177, rue Saint-Joseph
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : (450) 427-2000
Télécopieur : (450) 427-0407

Centre de services agricoles

SAINT-TIMOTHÉE

902, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 371-5067
Télécopieur : (450) 371-6691

Centre de services agricoles

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

870, rue curé Saint-Georges
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 2Z8
Téléphone : (450) 347-8341
Télécopieur : (450) 347-7296

2.3 Services offerts

Tel que le mentionne le rapport final sur la modernisation de la DGAR, cette dernière compte quatre grandes familles de services :

- **L'accueil et les renseignements généraux** : fourniture ou transmission de renseignements sur les services offerts et sur les programmes d'aide disponibles aux entreprises; distribution de documents d'information générale; référence du client à la conseillère ou au conseiller responsable ou à des ressources extérieures aptes à répondre à ses besoins.

- **Le soutien professionnel et technique :**

- 1) Production et diffusion d'information sectorielle ou de pointe, d'outils, de guides de références techniques ou de programmes d'intervention;
- 2) Production d'analyses, de diagnostics, de bilans ou d'avis;
- 3) Conseil et accompagnement dans la réalisation de projets ou la résolution de problèmes, soutien à des réseaux, participation à des conseils d'administration, maillage et réseautage visant à favoriser la réalisation de projets;
- 4) Vigie et prospection visant à repérer des promoteurs potentiels, des pistes de développement ou de projets et organisation ou soutien lors d'événements promotionnels.

- **L'aide financière :** gestion de nos programmes d'aide financière tels que le « programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroenvironnement en région » et le « programme Prime-Vert.»

- **L'application réglementaire :** d'une part, administration de l'enregistrement des exploitations agricoles et mise à jour périodique de l'information et, d'autre part, application des différents règlements impliquant le MAPAQ.

3 FAITS SAILLANTS 2002-2003

L'année 2002-2003 fut riche en faits saillants pour la Direction régionale et le monde agricole en général, notamment avec la mise en place du nouveau REA et l'annonce du moratoire sur le développement de la production porcine qui fut suivi par les audiences du BAPE sur le même thème; audiences auxquelles a participé le MAPAQ.

Régionalement, plusieurs dossiers ont retenu l'attention. Par exemple, la réouverture de l'Abattoir Z. Billette le 4 février 2003 assurait le maintien au travail d'environ 80 travailleurs. Fermé le 3 août 2002, c'est grâce à la concertation et au travail de trois ministères que la réouverture a pu être effectuée.

En agrotourisme, après quelques années de soutien technique et financier, le Circuit du Paysan est devenu le lauréat de bronze dans la catégorie des services touristiques des Grands prix du tourisme québécois 2002.



Les « Journées Horticoles Régionales » du 5 et 6 décembre dernier constituent assurément un des événements marquants de l'année. En deux jours, plus de 900 personnes ont participé aux activités de ces journées d'information où se tenaient plusieurs conférences sur des sujets divers entourant l'horticulture. Ces journées furent réalisées en partenariat avec le CLD Les Jardins-de-Napierville et le Centre financier Desjardins. De notre côté, l'équipe du Centre de services agricoles de Saint-Rémi a fourni une contribution importante au succès de cet événement.

Dans le domaine de la production bovine, la région a vu s'établir d'une part, la Coopérative de financement des producteurs de bovins du Sud-Ouest de Montréal et d'autre part, le premier parc d'engraissement à plancher incliné au Québec où a eu lieu une journée d'information au mois de novembre 2002. Le personnel de la Direction régionale a été fortement impliqué dans la mise en œuvre, le suivi et la promotion du projet.

Pour terminer, dans le domaine de l'agroenvironnement, on peut souligner deux grands dossiers : d'une part, la première année d'application du volet 10 sur la pollution diffuse du programme Prime-Vert avec 49 dossiers traités et le développement d'une douzaine de haies brise-odeur, en plus du soutien financier à 14 clubs-conseils en agroenvironnement et d'autre part, plusieurs règlements municipaux ont vu le jour pour encadrer l'implantation d'entreprises oeuvrant dans les productions animales.

4 RÉSULTATS STRATÉGIQUES

4.1 Nos priorités

Le Plan stratégique de la DGAR pour 2000-2003 établissait trois grandes priorités et des objectifs de résultats mesurables.

Voici donc les résultats stratégiques obtenus pour l'année 2002-2003 en regard de ces priorités.

4.1.1 Priorité 1 : Le soutien à la gestion durable des ressources (Agroenvironnement)

L'objectif général était que 100 % des entreprises concernées aient été soutenues à l'échéance prévue et, par le fait même, soient incitées à adopter les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.



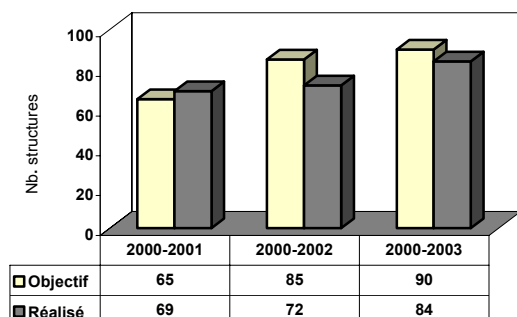
ACTIVITÉS LIÉES AU SOUTIEN À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES

- **Réalisations associées à la Stratégie phytosanitaire**
 - 3 projets soutenus techniquement et financièrement, pour un total de 6 000 \$
- **Activités de sensibilisation, d'information et de communication en agroenvironnement**
 - 8 journées d'information agricole en partenariat : 1 381 participants
 - 1 journée de démonstrations de techniques culturales avec parcelles : 150 participants
 - 2 journées de cours en semis-direct (79 participants)
- **Plusieurs interventions d'importance lors d'événements** (conférences, audiences publiques, assemblées, expositions, etc.)
- **Développement durable de la production porcine** : concertation avec les municipalités et les MRC, ainsi qu'une participation active aux audiences du BAPE.

N.B. Les objectifs retenus ici proviennent de l'application à notre région des objectifs du plan « Un environnement à valoriser » (objectifs nationaux).

Objectif 1 : Entreposage étanche des fumiers

Que le 31 décembre 2002, les exploitations de 90 u.a. et plus, sans structure d'entreposage étanche des fumiers, d'une capacité de 250 jours et admissibles au programme Prime-Vert soient conformes au RRPOA (environ 90 entreprises additionnelles)*.



* À noter que le nouveau REA modifie les échéanciers de construction des structures d'entreposage.

Objectif 2 : PAEF

Que le 1^{er} octobre 2003, les exploitations agricoles ciblées dans le calendrier du RRPOA détiennent un PAEF (environ 1 100 entreprises additionnelles)*.

* À noter qu'il n'y a plus de PAEF produits par le personnel du MAPAQ. Par contre, une estimation basée sur le nombre de PAEF produits par les conseillères et conseillers des clubs agroenvironnementaux nous indique qu'il y a eu un minimum de 506 nouveaux PAEF. Bien sûr, ce nombre ne tient pas compte des PAEF produits par d'autres organismes.

N.B. Pour les objectifs 3 à 7, les résultats étaient impossibles à mesurer puisque l'enregistrement des exploitations agricoles prévu pour l'hiver 2003 fut remis à une date ultérieure.

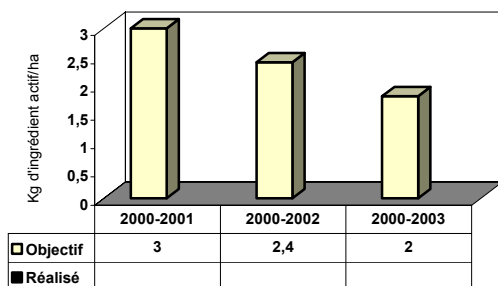
Objectif 3 : Lutte intégrée

Que le 31 mars 2002, la lutte intégrée soit utilisée sur les superficies en cultures suivantes sur notre territoire :

- Céréales maïs-soya – 35 000 ha
- Pommes – 820 ha
- Pommes de terre – 650 ha
- Légumes – 5 600 ha
- Petits fruits – 130 ha
- Serres - 28 ha

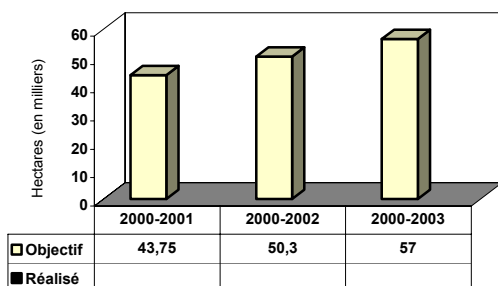
Objectif 4 : Réduction des pesticides

Que le 31 mars 2003, l'utilisation des pesticides dans les grandes cultures et l'horticulture soit réduite de 33 % par rapport à 1992 (à 2 kg d'ingrédients actifs/ha).



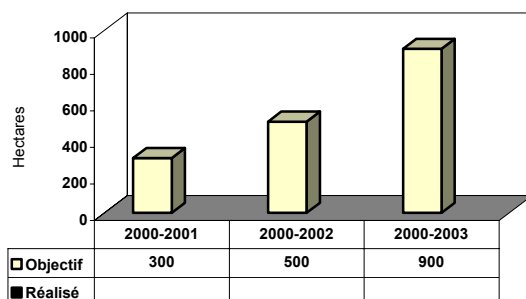
Objectif 5 : Conservation des sols

Que le 31 mars 2002, les pratiques de travail réduit du sol, les diagnostics par profil de sols et la gestion des résidus soient utilisés sur 30 % des superficies en cultures annuelles.



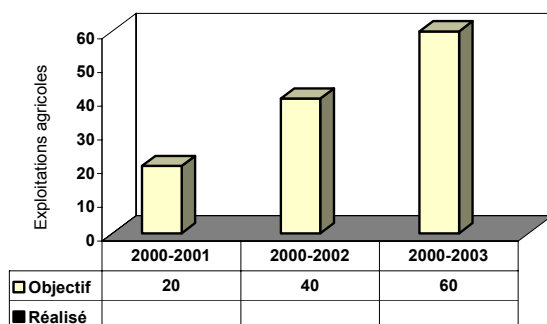
Objectif 6 : Protection des cours d'eau

Que le 31 mars 2003, les pratiques de protection des cours d'eau (bandes riveraines, talus et abords stabilisés et en végétation permanente) soient utilisées par 900 exploitations avec culture au champ.



Objectif 7 : Protection des sols organiques

Que le 31 mars 2003, les pratiques de gestion des nappes, du couvert végétal à l'automne et du brise-vent soient utilisées par 60 exploitations horticoles sur des sols organiques.



4.1.2 Priorité 2 : Le soutien à l'adaptation des entreprises

L'objectif général est que 100 % des entreprises ciblées aient adopté les technologies recommandées dans les secteurs ciblés comme étant prioritaires : bovin, porcin, horticole et grandes cultures.



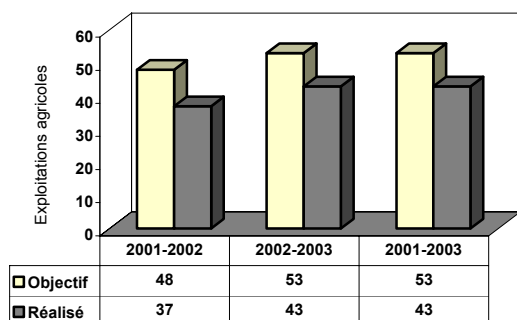
ACTIVITÉS LIÉES AU SOUTIEN À L'ADAPTATION DES ENTREPRISES AGRICOLES

- **Réalisation d'activités de sensibilisation, d'information et de communication en vue de soutenir l'adaptation des entreprises**
 - En tout, 10 activités ont été réalisées (journées d'information, démonstrations à la ferme, visites, etc.) touchant 1 810 participants et traitant de divers sujets (productions laitière et bovine, horticulture et grandes cultures)
- **Réalisation de 10 projets d'innovation technologique pour un total d'un peu plus de 38 000 \$**

N.B. Les objectifs, incluant le secteur, la technologie et l'objectif spécifique, ont été fixés par le personnel de la Direction régionale.

Objectif 8 : PATBQ

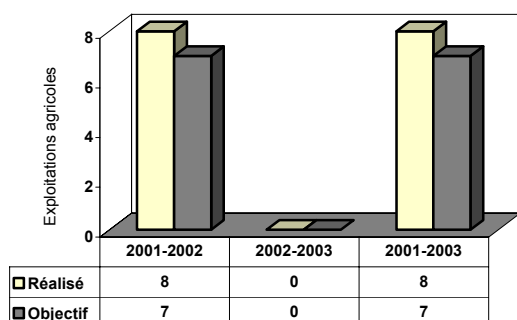
Que le 31 mars 2003, le nombre d'adhérents au PATBQ soit en hausse de 5 entreprises.



Il y a eu 10 nouvelles adhésions et 4 abandons en 2002-2003.

Objectif 9 : Vaccination

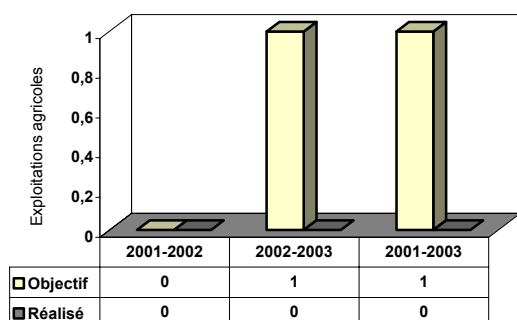
Que le 31 mars 2002, 33 entreprises (parmi celles du PATBQ) pratiquent la vaccination* (hausse de 7 entreprises).



* La vaccination est devenue obligatoire à partir du 1^{er} octobre 2002; c'est pourquoi le suivi de cet objectif a été abandonné.

Objectif 10 : Porc

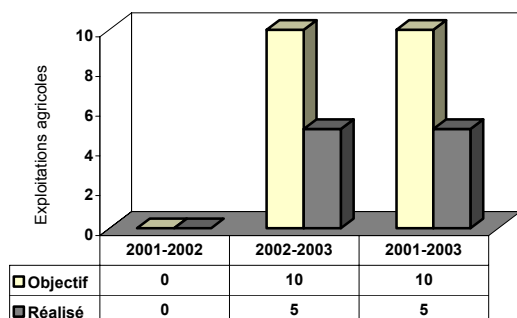
Que le 31 mars 2003, une exploitation pratique l'élevage porcin sur litière mince.



Compte tenu du moratoire sur le développement durable de la production porcine qui prendra fin au mois de novembre 2003, l'entreprise n'a pu s'établir malgré un essai concluant.

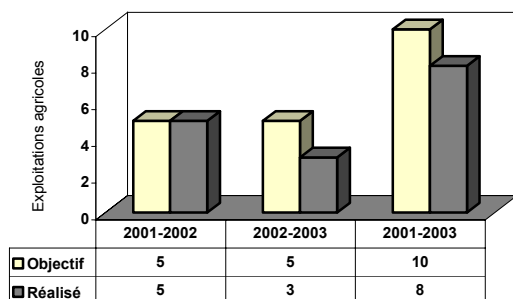
Objectif 11 : Pomiculture

Que le 31 mars 2003, dix entreprises utilisent ces cultivars (environ 10 ha) : Gala, Sunrise et Honey Crisp.



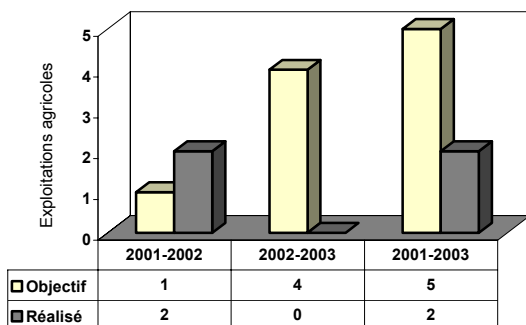
Objectif 12 : Pomiculture

Que le 31 mars 2003, cinq exploitations pomicoles additionnelles pratiquent la méthode d'arbres tronqués conduits en solaxe.



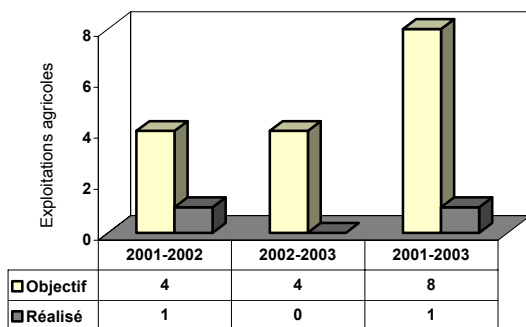
Objectif 13 : Horticulture légumière

Que le 31 mars 2003, quatre exploitations additionnelles (environ 4 ha) pratiquent la méthode de production avec gaine d'eau sur plasticulture.



Objectif 14 : Horticulture légumière

Que le 31 mars 2003, quatre exploitations additionnelles (environ 2 ha) pratiquent la technique du tuteurage dans la culture du poivron de couleur.



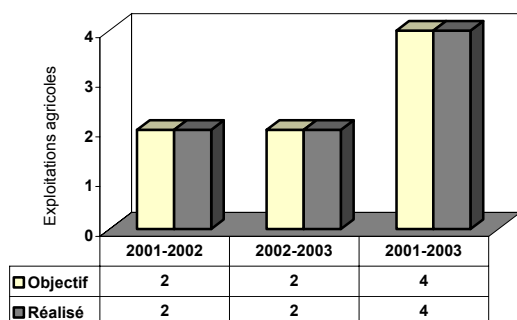
Objectif 15 : Grandes cultures

Qu'en 2003, les entreprises de grandes cultures soient sensibilisées* à la production de valeur ajoutée par la culture de céréales destinées à l'alimentation humaine.

* Plusieurs activités de sensibilisation ont eu lieu (conférences, analyses, articles, etc.), mais une unité de mesure demeure à être définie.

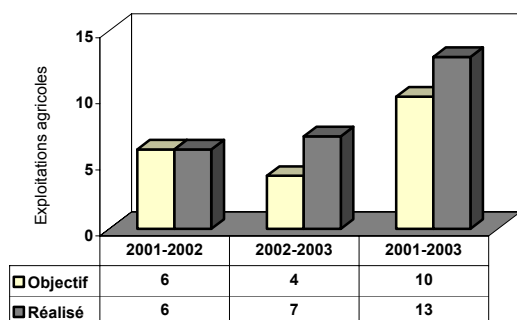
Objectif 16 : Grandes cultures

Que le 31 mars 2003, deux exploitations additionnelles (environ 20 ha) pratiquent la culture de plantes oléo-protéagineuses biologiques.



Objectif 17 : Grandes cultures

Que le 31 mars 2003, quatre exploitations additionnelles (environ 150 ha) pratiquent la culture du soya sans intrants chimiques.



4.1.3 Priorité 3 : Le soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire

L'objectif général est que 100 % des cibles de croissance visées soient atteintes dans les secteurs ciblés comme étant prioritaires : bovin, porcin, horticole, grandes cultures et laitier.



ACTIVITÉS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT ET À LA CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

- **Six projets en transformation alimentaire soutenus financièrement et techniquement** : la contribution du MAPAQ a été de 52 018 \$ et six emplois ont été créés.
- **Réalisation de 6 profils bioalimentaires régionaux** : ces outils de référence présentent les principales caractéristiques du monde bioalimentaire régional pour les 6 MRC couvertes par la Direction régionale.

N.B. Les objectifs, incluant le secteur, la technologie et l'objectif spécifique, ont été fixés par le personnel de la Direction régionale.

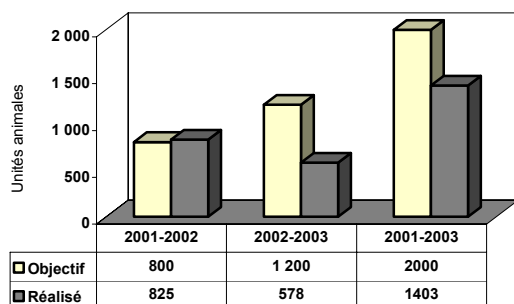
Objectif 18 : Porc

Que le 31 mars 2003, de nouvelles exploitations, pour une capacité additionnelle de production porcine de 5 000 u.a., soient en opération*.

* Étant donné le moratoire sur le développement de la production porcine mis en vigueur le 1^{er} mai 2002, cet objectif a été abandonné.

Objectif 19 : Bœuf

Que le 31 mars 2003*, de nouvelles exploitations, pour une capacité de production d'engraissement bovin de 2 000 u.a., soient en opération.



* À noter que l'année de référence n'est pas correspondante, c'est-à-dire que l'augmentation pour 2002-2003 correspond au nombre de UA contenu dans les CA émis par le MENV en 2002. Suite au nouveau REA mis en vigueur le 15 juin 2002, les CA émis peuvent ne pas tenir compte des nouvelles exploitations ayant moins de 40 UA. De plus, la notion d'unités animales n'est plus utilisée dans le nouveau règlement.

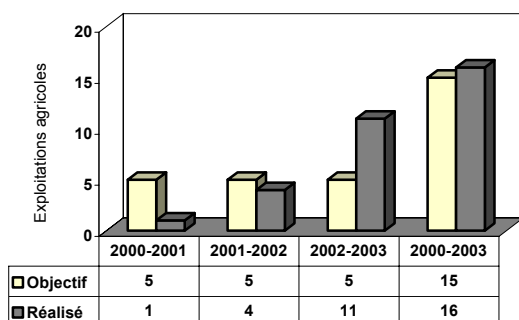
Objectif 20 : Lait

Que le 31 mars 2002, 2 millions de litres de lait pour l'exportation soient produits par les producteurs laitiers de notre région*.

* Vu les récentes décisions de l'OMC condamnant le programme canadien d'exportation de lait, cet objectif n'a pas été retenu en 2003.

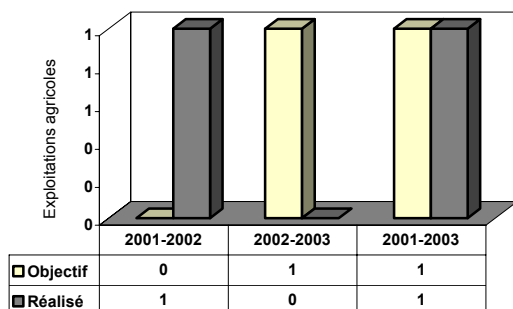
Objectif 21 : Grandes cultures

Que le 31 mars 2003, 5 exploitations additionnelles implantent une production de créneau à valeur ajoutée.



Objectif 22 : Grandes cultures

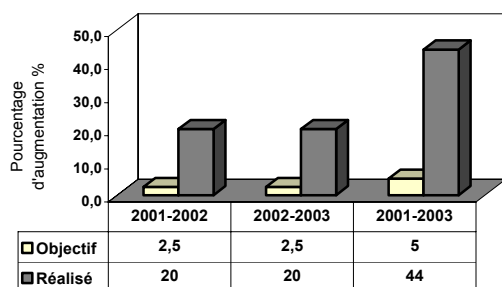
Que le 31 mars 2003, une entreprise de traitement d'une production à valeur ajoutée soit implantée dans la région.



Une entreprise de conditionnement des haricots s'est implantée dans la région en 2001-2002.

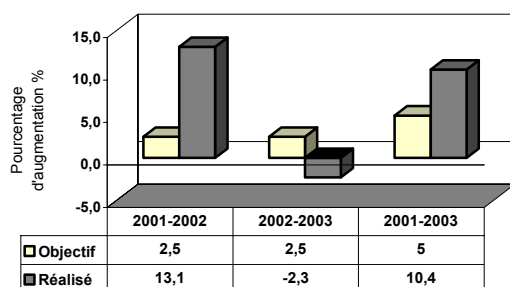
Objectif 23 : Horticulture ornementale

Que le 31 mars 2003, la production de plantes ornementales de spécialité se soit accrue de 5 %.



Objectif 24 : Horticulture légumière

Que le 31 mars 2003, la production de légumes destinés à l'exportation ait accru son volume de vente (en tonnes) de 5 %.



Objectif 25 : Promotion

Que le 31 mars 2003, soit produite la mise à jour régionale des profils bioalimentaires par MRC.

C'est au mois de janvier 2003 que 6 profils bioalimentaires furent officiellement rendus publiques, soit un pour chacune des MRC couvertes par la Direction régionale.

4.2 Soutien financier

4.2.1 Programme-cadre « Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région »

	Nombre de bénéficiaires	Montant
Transfert de ferme et établissement	1	38 958,43\$
Services-conseils de groupe	10	292 553,82\$
Réseautage	2	1 774,20\$
Volet 4 – sous-total : 333 286,45\$		
Introduction de nouvelles technologies	10	38 079,33\$
Activités de valorisation	28	156 420,29\$
Valeur ajoutée	7	52 018,38\$
Appui à la concertation	1	50 000,00\$
Volet 5 – sous-total : 296 518,00\$		
Total volets 4 et 5 : 629 804,45\$		

4.2.2 Programme Prime-Vert

	Nombre de bénéficiaires	Montant
Structures d'entreposage	84	1 152 706,85\$
Réduction de la pollution diffuse	49	219 464,61\$
Réduction du volume des fumiers à entreposer ou augmentation de la capacité d'entreposage	1	15 000,00\$
Rampe d'épandage	6	33 655,00\$
Club-conseil	14	242 832,70\$
Total : 1 663 659,16\$		

4.3 Partenariat et concertation

En regard des principes directeurs sur les façons de faire (le partenariat et la concertation) avancés par le plan stratégique de la DGAR 2000-2003, voici les outils mis en place par la Direction régionale de la Montérégie-Ouest pour remplir sa mission de faire de l'agriculture et de l'agroalimentaire un levier majeur de développement et de croissance dans la région.

4.3.1 Partenariat

- **Groupes-conseils**

La Direction régionale est un partenaire financier des groupes-conseils, soit trois Syndicats de gestion agricole (SGA), trois Clubs d'encadrement technique (CET), le Centre multiservices d'établissement en agriculture (CMEA) et 14 clubs-conseils en agroenvironnement. Ces organismes regroupent une trentaine de conseillères et conseillers.

- **Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur le développement des services-conseils**

La Direction régionale est partenaire avec La Fédération régionale de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield dans le développement des services-conseils. Suite au projet d'étude des besoins du milieu, le volet réseautage entre les différents dispensateurs de services-conseils a retenu l'attention en 2002-2003. Ainsi, un comité de travail (ad-hoc) s'est réuni à trois reprises pour tracer les grands paramètres d'un projet régional de réseautage. À partir de ce rapport, le comité régional a élaboré le projet « Centre multiservices ». Celui-ci fut présenté aux intervenants des groupes conseils le 23 janvier 2003. Il fut suivi d'une demande d'appui financier au CDAQ. (Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec), laquelle fut accordée. L'échéancier du projet prévoit sa réalisation sur deux ans.

- **Ententes spécifiques**

La Direction régionale est partenaire pour deux ententes spécifiques avec le CRDM (Conseil régional de développement de la Montérégie), le ministère des Régions et le CDBM (Conseil de développement du bioalimentaire en Montérégie), l'une portant sur le développement du bioalimentaire régional et l'autre, sur la condition féminine en Montérégie.

Cette dernière fut renouvelée en 2002-2003. Une autre entente en discussion implique la participation du Ministère. Celle-ci porte sur la gestion des bassins versants prioritaires de la Montérégie.

4.3.2 Concertation

- **Le Comité régional en agroenvironnement**

En lien avec le plan d'action « Un environnement à valoriser », le Comité régional a permis la mise en place d'un mécanisme administratif de coordination entre le MAPAQ, le MENV et l'UPA. Le comité est composé du président et du directeur régional de La Fédération régionale de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield, du directeur régional et du chef du service agricole du ministère de l'Environnement en Montérégie et, finalement, du directeur régional et du directeur régional adjoint de la Direction régionale du MAPAQ de la Montérégie-Ouest.

Le comité permet de discuter des problématiques agroenvironnementales, de comprendre le point de vue des autres dans une recherche d'harmonisation des actions et des solutions à mettre en place.

- **Le Conseil de développement du bioalimentaire en Montérégie (CDBM)**

La concertation du développement régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire est pilotée par le CDBM qui bénéficie du programme d'aide financière du MAPAQ. L'année 2001-2002 a vu le renouvellement de l'entente spécifique sur le développement du bioalimentaire pour une durée de trois ans.

La Direction régionale participe activement aux projets dirigés par le CDBM ainsi qu'aux travaux du comité exécutif et du conseil d'administration de l'organisme.

5 ACTIVITÉS RELIÉES À L'ADMINISTRATION DE LOIS, RÉGLEMENTS ET POLITIQUES

5.1 Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations

L'enregistrement des exploitations agricoles consiste en une saisie des données de production et une mise à jour périodique. Le cadre légal se trouve dans la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., C.M.-14) et dans le *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et compensations*.

Au 1^{er} janvier 2003, on comptait dans l'ensemble de la Montérégie Ouest 3 266 exploitations enregistrées.

5.2 Le nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

En lien avec l'application de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives* (loi 184) et celle sur *l'aménagement et l'urbanisme*, diverses interventions ont été réalisées, notamment auprès du MAMSL (ministère des Affaires municipales, du sport et du loisir), des MRC (municipalités régionales de comté), des municipalités, de la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal), du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement), des CLD (Conseils locaux de développement), des CCA (Comités consultatifs agricoles) et, finalement, des producteurs et des fédérations agricoles régionales :

- L'information auprès des clientèles a été acheminée par l'intermédiaire de différents canaux : rencontres, articles de journaux et envois postaux aux producteurs;
- Analyse et avis au MAMSL sur divers documents adoptés par les MRC : quelques modifications de règlements, une douzaine d'avis sur des RCI (règlements de contrôle intérimaire) et deux PSAR (projet de schéma d'aménagement révisé).

5.3 Politique de soutien au développement local et régional

- **CRD**

La concertation du développement de la Montérégie est assurée par le Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM). Durant l'année 2001-2002, l'exercice de planification stratégique a été mené à bien et la Direction régionale a participé à ces travaux, ainsi qu'à ceux de la Conférence administrative régionale (CAR) qui, elle, est composée des directrices et directeurs régionaux des ministères et organismes dont les actions ont des incidences sur le développement régional. Cette planification a mené à une entente cadre gouvernement-région qui a été signée en décembre 2001.

Durant l'hiver 2002, le CRD a mis en place différentes commissions pour élaborer des plans d'action visant la mise en œuvre de la planification stratégique régionale. La direction régionale participe à la Commission de développement économique.

- **CLD**

Des Centres locaux de développement (CLD) ont mis en place certains comités ou tables de concertation de développement ou en agroalimentaire. La direction participe à leurs travaux et activités.

Il est à noter que le CLD Beauharnois-Salaberry a embauché, au mois de juin 2002, un agent de développement de l'agroalimentaire et que le CLD du Haut-Saint-Laurent a fait de même en mars 2003.

6 PERSPECTIVES

En se penchant sur les années à venir, il y a plusieurs problématiques qui s'imposent d'emblée, notamment les questions environnementales, le rajeunissement de notre équipe et la restructuration des services-conseils régionaux. Voici donc les éléments clés à retenir pour l'année prochaine en ce qui concerne l'action de la direction régionale de la Montérégie Ouest :

- En 2003-2004 nous devrions voir une évolution dans le dossier de l'agroenvironnement, notamment avec la publication du rapport du BAPE sur le développement durable de la production porcine. Plusieurs MRC (Municipalités régionales de comté) se penchent sur des projets de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à encadrer le développement et l'implantation de nouvelles entreprises de production animale. Plus que les MRC, il y a aussi les municipalités elles-mêmes qui prévoient adopter des réglementations visant le même objectif.
- Les discussions avec La Fédération régionale de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield et les représentants de groupes-conseils se poursuivent pour assurer la réalisation du projet régional de Centre multiservices.
- Nous prévoyons réaliser un banc d'essai agroenvironnemental suivant l'une des caractéristiques propre à notre région : l'horticulture. Ce banc d'essai visera donc plus particulièrement les entreprises horticoles et l'usage des pesticides. L'approche retenue dans le cadre de ce projet prévoit aussi une analyse par bassin versant.

En somme, la Direction régionale se devra d'ajuster l'ensemble de ses actions à la multitude de défis auxquels elle devra faire face.